



CNRS-INRIA
INSERM-IRD
INED-INRETS-
INRP

En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Site web : <http://www.sntrs.fr>

Numéro 153 du 31 mars 2008

Communiqué de Presse

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 27 MARS 2008

COUP DE FORCE A L'INSERM !

A l'ordre du jour du Conseil d'Administration (CA) du jeudi 27 mars 2008 figurait le vote du « nouveau schéma » d'organisation de l'INSERM, avec la création de huit instituts thématiques « chargés de la gestion et de l'animation scientifique de la recherche biomédicale », associant les autres partenaires comme le CNRS, l'INRA, l'INCa (institut national du cancer), l'ANRS (Sida), etc ... Cette « réforme » a été annoncée le 5 mars 2008 par la Ministre de la Recherche et le Directeur Général. Aucune concertation n'a eu lieu, aussi bien en interne à l'INSERM que dans les différents organismes concernés. Elle a donc été votée hier par le CA moins d'un mois après son annonce, sans même attendre la mise en place prochaine du nouveau Conseil Scientifique et des nouvelles Commissions Scientifiques Spécialisées de l'INSERM.

Les organisations syndicales représentatives des personnels de l'INSERM, avec le soutien de SLR, ont fait part de la très forte inquiétude des personnels (100 personnes rassemblées lors du CA du 27 mars) devant cette marche forcée imposée par le gouvernement. Cette réforme de l'INSERM est une étape dans la volonté politique exprimée par le Président de la République que les organismes publics de recherche (CNRS, INSERM...) deviennent des agences de moyens et que les universités soient au centre du système de recherche (LRU).

Lors du débat du CA, le Directeur Général du CNRS, Arnold Migus, tout en déclarant que le CNRS était prêt à s'associer à la mise en place des instituts proposés à l'INSERM, a fait part de certaines réserves sur deux points : - certains intitulés des instituts posent problème, - la double fonction de gestion et de programme des futurs instituts n'est pas claire. **Le DG du CNRS a clairement demandé la possibilité de rediscuter avec l'INSERM de ces points. Il n'a pas été entendu !**

Le vote des huit instituts, tels que proposés par l'INSERM, a été acquis malgré le **vote contre de 5 des 6 représentants du personnel (SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SGEN-CFDT) et de l'abstention de l'élue SNIRS-CGC**. Cela démontre la volonté de passage en force aussi bien de la Direction de l'INSERM que des tutelles ministérielles, sans attendre la demande d'un véritable débat avec la communauté scientifique faite par les représentants des personnels et le DG du CNRS.

Le SNTRS-CGT appelle donc les personnels de l'INSERM, mais aussi des autres organismes concernés par ces nouveaux instituts, à se mobiliser pour que soient préservés les missions de service public de recherche de l'INSERM et des autres EPST, ainsi que les statuts de leurs personnels, seules garanties le maintien d'une recherche de qualité aussi bien fondamentale qu'appliquée.

Jean KISTER

Élu SNTRS CGT au Conseil d'Administration de l'INSERM